



Règlement course d'obstacles



Les participants sont les premiers responsables de leur sécurité et ils ont le devoir de porter assistance à tout autre participant dans la nécessité.

Art 1 : l'organisation

La course d'obstacles est une épreuve organisée par l'association Entre Sportifs. L'organisateur peut être contacté pour toute demande d'informations complémentaires par mail : assoentresportifs@gmail.com.

L'organisateur déploiera un dispositif afin de garantir la sécurité des participants.

L'organisateur peut annuler la course à tout moment, si les conditions de sécurité ou météo ne sont pas garanties pour les participants.

Art 2 : Droit d'engagement:

Par internet: 25 euros (hors frais d'inscription) jusqu'au vendredi 29 septembre à midi sur <https://run-evasionchrono.com/inscriptions>

Par courrier: 25 euros chèque à l'ordre de Entre Sportifs à envoyer au 2 Rue du Ranc 30700 St Siffret.

Sur place : 30 euros entre 9h00 et 10h30 dans la limite des dossards disponibles (200).

Art 3 : assurance

Les participants doivent obligatoirement souscrire une assurance dommages corporelle individuelle si elle n'est pas assurée par leur licence, lorsqu'ils en possèdent une.

L'association Entre Sportifs rappelle l'intérêt d'être à jour pour la vaccination antitétanique.

Art 4 : la course

La course d'obstacle se tiendra le dimanche 1^{er} octobre de 11h à 12h à la vallée de l'Eure, 30700 Uzès.

Différents obstacles seront installés sur un parcours balisé.

Lors de l'événement, l'organisateur fournira du matériel pour certaines épreuves pour chaque participant. Ce dernier sera récupéré à la fin de l'épreuve.

Pendant toute la durée de l'épreuve, le port du dossard des participants est obligatoire.

Art 5 : l'inscription

L'inscription est payante et limitée à 200 participants.

Pour valider son inscription, le participant doit suivre la procédure en 3 étapes ; :

- S'acquitter du coût de l'inscription en ligne.
- Télécharger, compléter et signer la fiche d'inscription ainsi que le règlement.
- Les envoyer à l'adresse électronique assoentresportifs@gmail.com.
- Recevoir une réponse de validation.

Fiche d'inscription et règlement signés à renvoyer à : assoentresportifs@gmail.com

Date limite d'inscription le lundi 25 septembre 2023 à 11h.

Une fois l'ensemble des éléments reçu et dans la limite des places disponibles, le participant reçoit un mail de confirmation de l'inscription.

L'âge minimum d'inscription est fixé à 16 ans.
Les inscriptions sont ouvertes à tous.

Art 6 : personnes à Mobilité réduite (PMR)

Les participants disposant d'un handicap ont l'obligation d'en informer par courrier l'organisateur. Si nécessaire, chaque PMR souhaitant réaliser la course devra prévoir un accompagnateur en informant l'organisateur lors de l'inscription afin de garantir sa sécurité physique tout au long de l'épreuve.

Pour les PMR spectateur un accès sera possible en voiture pour accéder plus facilement à la vallée et au Parc du Duché pour observer la manifestation sportive.

Art 7 : responsabilité

L'association Entre Sportif décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de « problème de santé ». Le participant reconnaît avoir pris rendez-vous avec un médecin et avoir obtenu l'autorisation de participer à une course d'obstacles pendant une durée de 60min.

Art 8 : le parcours

Le participant devra suivre le parcours tracé par l'organisateur. Aucun obstacle n'est obligatoire. La limite du temps fixée à 60min.

Le participant peut effectuer autant de tours qu'il le souhaite dans la limite du temps imparti.

Art 9 : disqualification

Un participant peut être disqualifié de l'épreuve dans le cas où son comportement serait identifié comme dangereux pour une ou plusieurs autres personnes.

Les membres de l'organisation peuvent également appliquer la disqualification à un participant pour garantir sa sécurité (physique et/ou cognitive).

En cas de triche volontaire identifié par un ou plusieurs membres de l'organisation, le participant peut être éliminé.

Un participant peut être disqualifié de l'épreuve dans le cas où son comportement serait identifié comme dangereux pour une ou plusieurs autres personnes.

Art 10 : risques immédiats et futurs

Pendant l'épreuve

Pour la sécurité des participants, il ne sera pas autorisé de porter des bijoux ou autre accessoire pouvant entraîner des blessures pour le ou les participants lors de l'épreuve.

L'association Entre Sportifs recommande le port de gants afin de limiter les éventuelles

Fiche d'inscription et règlement signés à renvoyer à : assoentresportifs@gmail.com

Date limite d'inscription le lundi 25 septembre 2023 à 11h.

blessures, lésions, plaies.

Après l'épreuve

Afin d'éviter une déshydratation, une hypoglycémie (et autres conséquences qui surviendrait à la suite d'un effort de 60min) il est recommandé de boire de l'eau en quantité suffisante après l'effort ainsi que de manger des fruits et des légumes.

Art 11 : classement

À la fin des 60 min, le candidat doit se rendre à l'obstacle le plus proche pour donner son nombre d'obstacles réussi aux membres de l'équipe de l'organisation.

Un classement est effectué en fonction des résultats des candidats.

Il peut y avoir des égalités.

Art 12 : les données

En participant à l'épreuve, chaque participant donne son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tout type de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art 13 : ravitaillement

Deux zones de ravitaillement seront positionnées sur le parcours. Une à la vallée de l'Eure. L'autre au Parc du Duché. Il sera possible pour les concurrents de s'hydrater avec l'eau mis à disposition. À la fin de l'épreuve, un autre ravitaillement sera proposé. Ce dernier permettra aux participants de se restaurer avec différents fruits.

Art 14 : annulation

L'organisateur Entre Sportifs se réserve le droit d'annuler la manifestation sportive la veille de l'évènement. Dans ce cas, chaque participant serait informé par mail et un remboursement serait effectué.

Dans le cas où un participant souhaiterait se désinscrire il pourrait être remboursé :

- de 50% du coût de l'inscription si l'information est envoyé par mail au moins 10 jours avant.
- de 75% du coût de l'inscription si l'information est envoyé par mail **à moins de** 10 jours avant et que le participant dispose d'un certificat médical justifiant l'annulation.
- de 100% du coût de l'inscription si l'information est envoyé par mail au moins 10 jours avant et que le participant dispose d'un certificat médical justifiant l'annulation.

Fiche d'inscription et règlement signés à renvoyer à : assoentresportifs@gmail.com

Date limite d'inscription le lundi 25 septembre 2023 à 11h.

Art 15 : compréhension du document

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en reconnaît en comprendre les termes.

Art 16 : acceptation du règlement dans son intégralité

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Directeur de course : Samuel Rayssiguier

Responsable de parcours : Marc Hoarau

Responsable de secours : Hugo Gil

Signature du participant :

Nom, prénom et signature du responsable légal (pour les mineurs) :

ENTRE SPORTIFS



Fiche d'inscription et règlement

assoentresportifs@gmail.com

Date limite d'inscription le lundi 25 septembre 2023 à 11h.